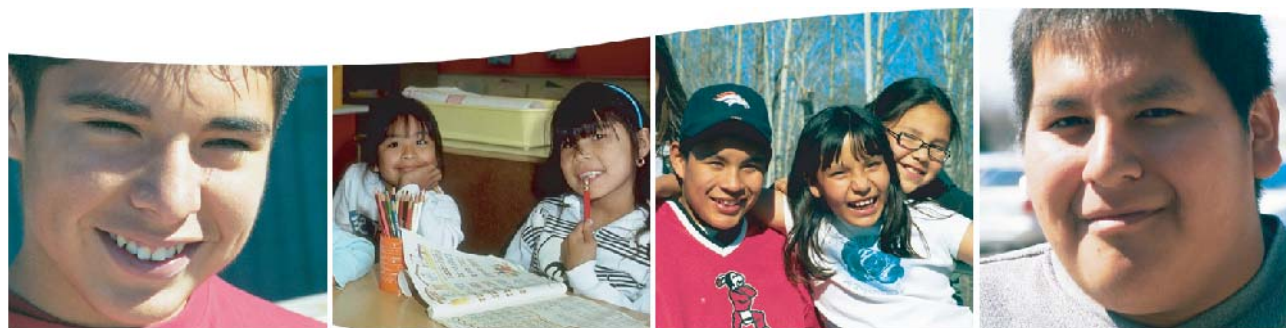


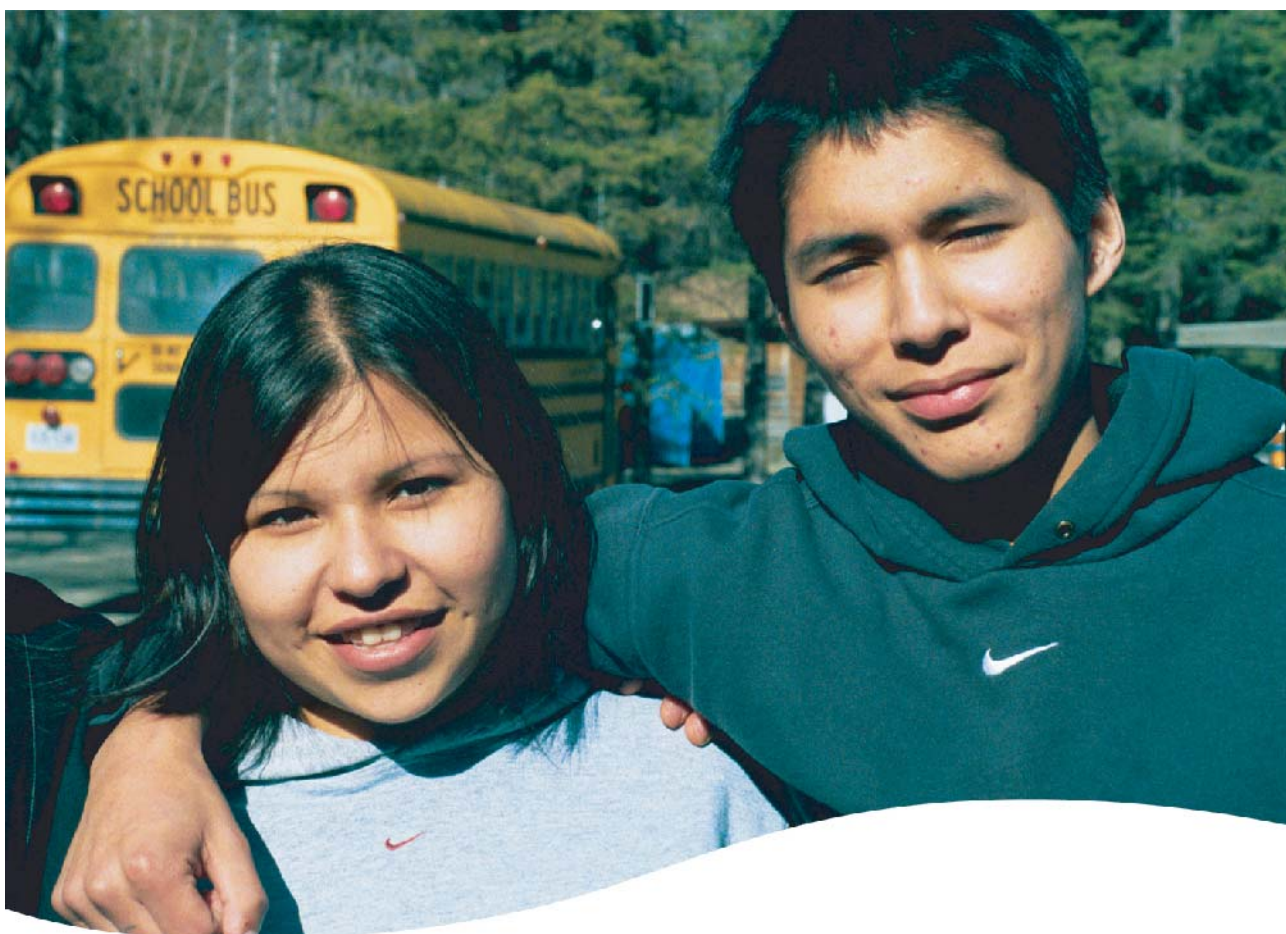


Affaires indiennes  
et du Nord Canada

Indian and Northern  
Affairs Canada



## PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ÉDUCATION



En réponse aux observations et aux recommandations  
présentées au chapitre 5 du  
Rapport de la vérificatrice générale de novembre 2004

Affaires indiennes et du Nord Canada  
Avril 2005



Canada

# ***PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ÉDUCATION***

*En réponse aux observations et aux recommandations  
présentées au chapitre 5 du  
Rapport de la vérificatrice générale de novembre 2004*

Affaires indiennes et du Nord Canada  
Avril 2005

## Sommaire

---

Le présent plan d'action vise à donner suite aux observations et aux recommandations énoncées au chapitre 5 du *Rapport de la vérificatrice générale du Canada* de novembre 2004. Les mesures qui y sont proposées font en outre partie d'un objectif permanent et plus général, soit de resserrer les liens entre Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), les Premières nations et les principaux intervenants dans le secteur de l'éducation des Premières nations. On souhaite ainsi permettre aux Premières nations d'exercer un plus grand pouvoir sur l'éducation de leur peuple tout en clarifiant et en confortant la responsabilité de tous les intervenants.

Le présent plan d'action se concentre essentiellement sur l'examen et l'amélioration des processus de gestion et des politiques d'éducation en vigueur, un travail déjà bien amorcé. Ces activités menées en collaboration avec les Premières nations et les autres intervenants du secteur de l'éducation seront couronnées par l'établissement d'un cadre stratégique et d'un cadre de gestion pour l'éducation des Premières nations. Ces cadres permettront d'établir avec précision les rôles et les responsabilités des parties ainsi que les pratiques de gestion des programmes. Ils constituent les toutes premières structures du genre à être élaborées conjointement par AINC et les Premières nations.

Le cadre stratégique, qui sera produit d'ici à juin 2006, s'inspirera de l'entente à laquelle AINC et les représentants des Premières nations en sont arrivés concernant l'orientation stratégique à donner à l'éducation des Premières nations. Il définira également les démarches nécessaires à la concrétisation d'une telle vision et précisera les rôles et les responsabilités de chacune des parties. Enfin, le cadre stratégique s'appuiera sur les résultats d'un examen des politiques et des programmes d'éducation du Ministère, mené actuellement par des groupes de travail conjoints formés de représentants d'AINC et des Premières nations.

Le cadre de gestion, quant à lui, contribuera à renforcer les pratiques actuelles de gestion et de responsabilisation. Il reposera sur les principes d'une responsabilisation efficace, c'est-à-dire des rôles et des responsabilités clairement définis, des attentes précises à l'égard du rendement, un équilibre entre les aspirations et les capacités, la communication d'une information crédible et un examen raisonnable du rendement, assorti de mesures d'adaptation.

Mis en commun, ces deux cadres permettront d'établir avec précision l'orientation stratégique, les résultats, les stratégies, les indicateurs de rendement et les objectifs à atteindre pour réduire les écarts dans le domaine de l'éducation. Ils favoriseront l'atteinte du but ultime visé, soit le plein pouvoir des Premières nations sur l'éducation de leur peuple.

Les mesures proposées dans le présent plan d'action portent sur cinq thèmes associés à des préoccupations soulevées par la vérificatrice générale : la stratégie et la planification; les rôles et les responsabilités; le financement; la responsabilisation; la mesure du rendement, le suivi et la communication des résultats.

Les progrès dans l'éducation des Premières nations ne peuvent être l'œuvre d'un ministère travaillant en vase clos ni ne peuvent être accomplis uniquement par le gouvernement fédéral. La proposition de solutions efficaces pour surmonter des défis complexes et donner suite à des questions de politique exigera un travail concerté et soutenu de la part du gouvernement fédéral, des Premières nations, des provinces et des territoires ainsi que d'autres partenaires clés. Seule une telle concertation permettra aux élèves des Premières nations de bénéficier des mêmes possibilités d'apprentissage et d'obtenir les mêmes résultats scolaires que l'ensemble des Canadiens.

L'établissement de relations et de partenariats est l'un des principaux thèmes abordés à la Table ronde Canada-Autochtones, qui a été lancée en avril 2004, et dans le cadre des stratégies d'éducation du Ministère. Des recommandations formulées à la suite de deux séances sur l'apprentissage continu, tenues en novembre 2004, seront présentées lors d'une journée de réflexion stratégique, à laquelle seront conviés les dirigeants autochtones ainsi que les membres du Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones.

## Contexte

---

L'éducation est une ressource primordiale si l'on veut permettre aux gens et aux collectivités des Premières nations d'exploiter leur plein potentiel et de jouir d'une qualité de vie comparable à celle des autres Canadiens. En conséquence, le gouvernement du Canada continue d'honorer son engagement à améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières nations, comme en témoignent ses budgets de 2003, 2004 et 2005 ainsi que les discours du Trône de février et d'octobre 2004.

Au cours des 30 dernières années, l'éducation des Premières nations a connu des changements considérables. Par le passé, AINC fournissait directement des services éducatifs et gérait la majorité des écoles fréquentées par les Autochtones. Ce scénario a commencé à prendre un nouveau tournant au début des années 1970, lorsque les Premières nations ont revendiqué de plus grands pouvoirs sur l'éducation de leur peuple. En particulier, la Fraternité des Indiens du Canada (comme elle était appelée à l'époque) a publié, en 1972, un manifeste par lequel elle revendiquait « la maîtrise indienne de l'éducation indienne », fondée notamment sur la participation parentale, l'administration locale, la formation des enseignants ainsi que la promotion de la langue et de la culture dans les salles de classe. En 1973, le gouvernement du Canada s'est servi des objectifs énoncés dans ce document comme principes directeurs du programme d'éducation des Premières nations d'AINC. Dès lors, la gestion des écoles a peu à peu été confiée à des organisations des Premières nations. Toutefois, on a effectué cette transition sans être suffisamment attentif à l'importance de perfectionner les capacités des Premières nations et de fournir aux écoles des Premières nations un soutien semblable à celui que les conseils scolaires sont à même d'offrir. En 1998, le gouvernement du Canada a lancé *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* afin de renouveler ses partenariats avec les Autochtones. Pour ce faire, il a admis les erreurs et les injustices commises par le passé et a reconnu son rôle dans l'établissement et l'administration des pensionnats indiens. Réparer les fautes commises à cette époque se veut un défi de taille, mais constitue aussi un pas vers la réconciliation complète du gouvernement du Canada et des Premières nations.

Aujourd'hui, une grande majorité des collectivités des Premières nations gèrent leurs propres écoles, et bon nombre d'entre elles ont établi des organisations tribales ou régionales qui apportent leur soutien aux écoles dans les réserves en réalisant des activités semblables à celles des conseils scolaires provinciaux. En outre, les Premières nations qui cheminent vers l'autonomie gouvernementale exercent encore plus d'emprise sur l'éducation de leur peuple.

Bien qu'il existe toujours un écart considérable entre le niveau de scolarisation des Premières nations et celui de la population en général, la proportion des élèves des Premières nations vivant dans une réserve qui ont terminé leurs études secondaires a toutefois augmenté de façon significative, passant de 31,4 % en 1991 à 41,4 % en 2001. La proportion des personnes des Premières nations (vivant ou non dans une réserve) qui sont titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade de niveau postsecondaire a aussi connu une hausse entre 1996 et 2001, passant de 20 % à 23 %. Chaque année, près de 4 500 élèves bénéficiaires d'une subvention du Ministère terminent leurs études postsecondaires. Il n'en demeure pas moins que les programmes et les services d'éducation ne répondent ni aux besoins ni aux attentes des Premières nations et de la société canadienne en général.

Les principales difficultés à surmonter pour réduire l'écart au chapitre de l'éducation comprennent :

- un grand nombre de facteurs socioéconomiques qui influencent le niveau de scolarisation;
- la forte poussée démographique;
- les séquelles laissées par les pensionnats indiens;
- la diversité des collectivités des Premières nations et des besoins qu'elles éprouvent;
- la nécessité d'encourager davantage les Premières nations à exercer le plein pouvoir sur l'éducation de leur peuple;
- l'éloignement géographique des collectivités des Premières nations;
- le pourcentage d'élèves vivant dans une réserve qui fréquentent une école provinciale (38 %);
- le déplacement des élèves entre des écoles établies dans une réserve et des écoles établies hors réserve;
- les attentes toujours grandissantes à l'égard d'une économie basée sur le savoir.

Ces difficultés ont entraîné les conséquences suivantes :

- un grand nombre de jeunes enfants arrivant à l'école mal préparés à l'apprentissage;
- un taux élevé d'abandon des études secondaires;
- de faibles taux de réussite au niveau secondaire;
- une transition difficile vers les études postsecondaires ou vers le marché du travail.

Le maintien du *statu quo* porterait préjudice tant aux Premières nations qu'à la population canadienne dans son ensemble. La demande en travailleurs qualifiés ne cesse d'augmenter au pays en raison du vieillissement de la population et de la baisse du taux de natalité. Les gens des Premières nations, en revanche, sont plus jeunes, plus la moitié d'entre eux étant âgés de moins de 25 ans. En conséquence, les enfants des Premières nations seront beaucoup plus nombreux à cheminer au sein du système d'éducation au cours des dix prochaines années. Or, si celui-ci n'est pas en mesure de répondre à leurs besoins, un trop grand nombre de membres de cette génération pourraient recevoir une éducation inadéquate, privant ainsi le Canada de précieuses ressources humaines.

Ainsi, le gouvernement fédéral a cherché maintes façons de remédier positivement à la situation.

A. Des fonctionnaires d'AINC travaillent actuellement avec des représentants des Premières nations, tant à l'échelle régionale que nationale, pour offrir un soutien aux écoles et aux collectivités dans des domaines ayant été définis comme essentiels à la qualité de l'éducation et à la réussite scolaire, notamment :

- le recrutement et le maintien en poste d'un personnel enseignant de haut niveau;
- la participation des parents et des collectivités à l'éducation;
- la satisfaction des besoins en éducation spécialisée;
- l'examen du mode de financement des écoles administrées par des bandes;
- l'établissement d'un système d'éducation des Premières nations capable d'offrir à chaque école des services comparables à ceux que fournissent les conseils scolaires<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ces stratégies sont décrites en détail à l'annexe I.

- B. La Table ronde Canada-Autochtones, lancée en avril 2004, est un exemple concret de l'engagement du gouvernement fédéral à améliorer l'éducation des Premières nations. Ces discussions en table ronde visent notamment à réduire l'écart qui existe entre les peuples autochtones et le reste de la population canadienne en regard de certains indicateurs de qualité de vie, dont l'éducation. Le premier ministre et les dirigeants autochtones ont en effet déterminé que l'acquisition continue du savoir était un des principaux moyens de relever ce défi et ils ont indiqué qu'il était prioritaire d'en suivre les progrès.

En novembre 2004, on a tenu deux séances très instructives sur l'apprentissage continu, qui se sont conclues par la formulation de recommandations sur une variété de questions liées à l'éducation. Ainsi, il a été proposé d'élargir le champ de compétence, les responsabilités et les pouvoirs de gestion des Autochtones; d'améliorer l'accès aux programmes; de parfaire les capacités des collectivités d'offrir des programmes; de rehausser le régime de responsabilisation et les mesures de rendement en vigueur. Ces recommandations, décrites sommairement dans un rapport préparé par l'équipe de facilitation, seront présentées lors d'une journée de réflexion stratégique, à laquelle seront conviés les dirigeants autochtones ainsi que les membres du Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones. Cette journée de réflexion se veut une réunion préparatoire à une rencontre, que l'on est à planifier, entre les premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux et les dirigeants autochtones.

L'établissement de relations et de partenariats est l'un des principaux thèmes abordés à la Table ronde Canada-Autochtones et dans le cadre des stratégies d'éducation du Ministère. Les progrès dans l'éducation des Premières nations ne peuvent être l'œuvre d'un ministère travaillant en vase clos ni ne peuvent être accomplis uniquement par le gouvernement fédéral. La proposition de solutions efficaces pour surmonter des défis complexes et donner suite à des questions de politique exigera un travail concerté et soutenu de la part du gouvernement fédéral, des Premières nations, des provinces et des territoires ainsi que d'autres partenaires clés. Seule une telle concertation permettra, au moins, aux élèves des Premières nations de bénéficier des mêmes possibilités d'apprentissage et d'obtenir les mêmes résultats scolaires que l'ensemble des Canadiens.

Outre AINC, d'autres ministères fédéraux et provinciaux s'investissent dans des programmes pouvant contribuer à rehausser les résultats scolaires, par exemple, les programmes de développement de la petite enfance, les programmes de logement et les services d'aide à l'enfance et à la famille. Il importe de collaborer plus étroitement afin de trouver et de mettre en place des solutions aux problèmes soulevés précédemment.

- C. Au cours des deux prochaines années, AINC continuera de travailler avec des intervenants clés du secteur de l'éducation afin d'examiner et de revoir ses politiques, ses programmes, son mode de financement et ses méthodologies actuels par l'établissement d'un cadre stratégique et d'un cadre de gestion pour l'éducation des Premières nations, soit les toutes premières structures du genre à être élaborées conjointement par AINC et les Premières nations.

Ces cadres d'une importance fondamentale favoriseront l'atteinte du but ultime visé, soit le plein pouvoir des Premières nations sur l'éducation de leur peuple. Essentiellement, le cadre stratégique permettra de définir l'orientation à suivre et d'établir les fondements du processus décisionnel, comme il aura été déterminé par AINC et les Premières nations. Le cadre de gestion, quant à lui, présentera plutôt des façons cohérentes et exhaustives de gérer l'exécution des programmes d'éducation.

## ***Orientation stratégique***

---

Au cours des mois à venir, AINC et les représentants des Premières nations continueront de travailler à établir d'un commun accord l'orientation stratégique à donner à l'éducation des Premières nations. Les éléments clés suivants pourraient étayer cette orientation :

- maximiser la participation et la réussite dans les domaines de l'apprentissage des jeunes enfants, de l'éducation, de la formation et du perfectionnement des compétences;
- miser sur la qualité et l'excellence de l'instruction et sur la pertinence des programmes d'enseignement;
- fonder l'éducation sur les valeurs, les traditions, la culture et les langues des Premières nations;
- établir des milieux d'apprentissage sécuritaires;
- fournir des ressources financières appropriées;
- confier ultimement aux Premières nations le plein pouvoir sur l'éducation de leur peuple.

AINC reconnaît qu'une telle vision ne peut se concrétiser que par l'établissement d'un système d'éducation qui centre toutes les décisions sur la réussite des élèves et qui se fonde sur une culture d'apprentissage.

Pour améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières nations, à quelque niveau que ce soit, il convient d'établir trois objectifs généraux mais complémentaires :

1. rehausser la qualité, l'accessibilité et la pertinence des programmes d'enseignement et du soutien pédagogique destinés aux **élèves** des Premières nations;
2. établir des **systemes** d'éducation des Premières nations efficaces et satisfaisants qui permettraient de mieux planifier et de mieux gérer les programmes d'enseignement et le soutien pédagogique et d'accroître la responsabilisation dans le domaine de l'éducation;
3. favoriser les **rappports** et la collaboration entre les éducateurs des Premières nations, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les autres intervenants.

Ces objectifs ne pourront se réaliser que si tous les intervenants clés (les élèves, les parents, les enseignants, les directeurs d'école, les collectivités, les dirigeants des Premières nations, les institutions et les gouvernements) se rallient à la même vision et participent pleinement à l'atteinte des résultats conjointement visés.

Les prochaines séances de discussion constitueront une occasion pour AINC et les représentants des Premières nations d'en arriver à une entente concernant l'orientation à donner à l'éducation des Premières nations et de définir les démarches nécessaires à sa concrétisation. Ces efforts concertés mèneront à l'établissement d'un cadre stratégique et d'un cadre de gestion pour l'éducation des Premières nations.



## ***Priorités d'action***

---

En décembre 2004, AINC a reçu l'autorisation de prolonger de trois ans ses pouvoirs de politique en matière d'éducation. Il pourra ainsi continuer d'exécuter ses programmes et ses services d'éducation actuels (les programmes de niveaux primaire, secondaire et postsecondaire et le Programme des centres culturels et éducatifs) et de verser des fonds pour assurer l'éducation des adultes et des élèves de la maternelle, pour offrir des services comparables à ceux des conseils scolaires et pour fournir des services éducatifs aux personnes vivant ordinairement dans une réserve. Au cours de ces trois années, le Ministère a reçu le mandat formel de poursuivre ses objectifs plus généraux, soit de remanier ses politiques et ses programmes d'éducation afin de permettre aux Premières nations d'améliorer leur niveau de scolarisation et d'exercer davantage de pouvoirs sur l'éducation de leur peuple.

Le présent plan d'action fournit donc une contribution à ces efforts tout en donnant suite aux préoccupations formulées au chapitre 5 du *Rapport de la vérificatrice générale* de novembre 2004.

Ce plan d'action met l'accent sur les cinq domaines suivants :

- stratégie et planification;
- rôles et responsabilités;
- financement;
- responsabilisation;
- mesure du rendement, suivi et communication des résultats.

Bien que la vérificatrice générale ait évalué séparément les politiques et les programmes d'éducation de niveaux primaire et secondaire d'AINC et le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, les mesures établies ici visent à la fois ces deux groupes de programme.

## Étapes clés et calendrier d'exécution

Le tableau qui suit décrit sommairement les actions et les résultats visés par le plan d'action, lesquels serviront de fondement à l'établissement du cadre stratégique et du cadre de gestion.

<b>Domaines clés</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Stratégie et planification</b>	Concevoir le cadre stratégique pour l'éducation des Premières nations : <b>juin 2006</b> (orientation stratégique, priorités, stratégies, rôles et responsabilités)		
	Concevoir le cadre de gestion pour l'éducation des Premières nations : <b>juin 2007</b> (résultats, indicateurs de rendement, objectifs, exigences en matière de rapports)		
<b>Rôles et responsabilités</b>	Rédiger un énoncé préliminaire des rôles et des responsabilités d'AINC <b>septembre 2005</b>  Tenir des discussions avec les Premières nations afin d'en arriver à une même compréhension de la question <b>décembre 2005</b>	Organiser des séances d'information à l'intention d'AINC (administration centrale et bureaux régionaux), des Premières nations et des autres intervenants concernés par l'éducation des Premières nations <b>à partir de janvier 2006</b>	" " " " " "
<b>Financement</b>	Produire un rapport sur le mode de financement national actuel <b>septembre 2005</b>	Élaborer des modes possibles d'attribution des ressources qui s'harmonisent avec le cadre stratégique pour l'éducation des Premières nations <b>juin 2006</b>	Présenter sous leur forme définitive les modes possibles d'attribution des ressources et concevoir un modèle révisé en collaboration avec les Premières nations <b>juin 2007</b>
<b>Responsabilisation</b>	Terminer l'examen des politiques et des programmes d'éducation <b>juin 2006</b>		Mettre la dernière main au cadre de gestion pour l'éducation des Premières nations <b>juin 2007</b>
<b>Mesure du rendement, suivi et communication des résultats</b>	Instaurer un système électronique capable de saisir l'information fournie par les indicateurs de rendement en vigueur <b>novembre 2005</b>	Élaborer un système exhaustif de collecte de données qui permettrait de réduire les exigences imposées aux Premières nations concernant la production de rapports et de faire connaître les progrès accomplis <b>novembre 2006</b>	Présenter sous leur forme définitive les indicateurs de rendement et les exigences en matière de rapports et élaborer un système de saisie des données et de production de rapports sur le rendement <b>juin 2007</b>
	Élaborer, au sein d'AINC, un régime et des lignes directrices visant à assurer la conformité des programmes d'éducation <b>juin 2005</b>  Faire connaître les lignes directrices d'AINC et fournir de la formation et une orientation <b>juillet-septembre 2005</b>	" " " " " "	Appliquer le régime et les lignes directrices révisés établis pour assurer la conformité des programmes d'éducation <b>juin 2007</b>
	Appliquer le régime et les lignes directrices d'AINC <b>octobre 2005</b>		

**Stratégie et  
planification**

AINC s'est engagé à élaborer, en partenariat avec les Premières nations, un cadre stratégique (d'ici à 2006) et un cadre de gestion (d'ici à 2007) pour l'éducation des Premières nations. Le *cadre stratégique* s'appuiera sur les résultats d'un examen des politiques et des programmes d'éducation du Ministère, mené actuellement par des groupes de travail conjoints formés de représentants d'AINC et des Premières nations. Le *cadre de gestion*, quant à lui, reposera sur les principes d'une responsabilisation efficace, c'est-à-dire des rôles et des responsabilités clairement définis, des attentes précises à l'égard du rendement, un équilibre entre les aspirations et les capacités, la communication d'une information crédible et un examen raisonnable du rendement, assorti de mesures d'adaptation. Ces deux cadres détaillés permettront d'établir avec précision la vision stratégique, les résultats, les stratégies, les indicateurs de rendement et les objectifs à atteindre pour réduire les écarts dans le domaine de l'éducation.

*Démarche*

- Concevoir le cadre stratégique pour l'éducation des Premières nations  
..... juin 2006
- Concevoir le cadre de gestion pour l'éducation des Premières nations  
..... juin 2007

**T** *Cette démarche fait suite à la recommandation 5.33 de la vérificatrice générale selon laquelle « Affaires indiennes et du Nord Canada, après consultation des Premières nations, devrait élaborer et mettre en œuvre immédiatement une stratégie globale et un plan d'action complet, assortis de cibles, pour combler l'écart de scolarisation. Le Ministère devrait aussi rendre compte de ses progrès au Parlement et aux Premières nations en temps utile. »*

(Nota : Les recommandations relatives au compte rendu des progrès sont abordées à la section intitulée « Mesure du rendement, suivi et communication des résultats » du présent document.)

***Rôles et  
responsabilités***

Étant donné le cadre législatif actuel, AINC est responsable de définir les politiques générales d'enseignement primaire et secondaire, de déterminer le financement à verser et de fixer les exigences relatives à la prestation des services aux Indiens inscrits vivant dans une réserve. En vertu de diverses ententes de financement conclues avec le Ministère, les Premières nations assurent l'enseignement dans les réserves ou achètent des services éducatifs des conseils scolaires locaux ou provinciaux, certaines collectivités combinant les deux moyens. Enfin, AINC s'occupe aussi de déterminer de façon générale les politiques, le financement et les exigences liées à la prestation des services dans le cadre de divers programmes d'éducation, y compris les programmes d'éducation postsecondaire et le Programme des centres culturels et éducatifs.

Au fil des années, le rôle d'AINC dans le secteur de l'éducation a évolué; auparavant, le Ministère fournissait directement les services éducatifs tandis que, maintenant, ce sont généralement les Premières nations elles-mêmes qui assurent la prestation de tels services. À mesure que cette tendance se renforcera et que les Premières nations exerceront un plus grand pouvoir sur l'éducation, le rôle du Ministère sera plus axé sur le soutien, la promotion et la gestion des diverses ententes de financement. Il sera donc important que le Ministère expose clairement le rôle qu'il entend assumer afin de concevoir un cadre de gestion efficace.

Dans l'ensemble, AINC met au point des cadres stratégiques et législatifs appropriés, établit des structures institutionnelles et organisationnelles adéquates et offre des services et un appui de nature financière ou autre de sorte que les Premières nations puissent fournir une éducation de grande qualité et adaptée à leur culture.

En février 2005, un groupe de travail ministériel a été établi pour rédiger un énoncé des rôles et des responsabilités d'AINC. Des discussions seront engagées avec les Premières nations afin d'en arriver à une même compréhension des rôles et des responsabilités de chacune des parties.

**Rôles et  
responsabilités  
(suite)**

*Démarche*

- Voir à ce que le Ministère rédige un énoncé préliminaire de ses rôles et de ses responsabilités . . . . . *septembre 2005*
  - Organiser des séances de discussion entre le Ministère et les Premières nations pour s'assurer que toutes les parties ont la même compréhension des rôles et des responsabilités d'AINC. *décembre 2005*
  - Organiser des séances d'information à l'intention d'AINC (administration centrale et bureaux régionaux), des Premières nations et des autres intervenants concernés par l'éducation des Premières nations . . . . . *à partir de janvier 2006*
- ( L'énoncé définitif des rôles et des responsabilités d'AINC sera joint au cadre stratégique détaillé pour l'éducation des Premières nations, qui sera produit d'ici à juin 2006.

**T** *Cette démarche fait suite à la recommandation 5.42 de la vérificatrice générale selon laquelle « Affaires indiennes et du Nord Canada devrait préciser et documenter ses rôles en matière d'éducation tout en tenant compte de ses responsabilités légales fondamentales et des rôles des autres parties. Le Ministère devrait s'assurer que ses bureaux régionaux reçoivent des directives et une formation suffisantes pour que ses rôles et ses responsabilités soient compris et assumés uniformément. »*

## ***Financement***

En janvier 2004, un groupe de travail conjoint formé de représentants d'AINC et des Premières nations a été établi pour examiner le mode de financement actuel applicable au secteur de l'éducation et pour déterminer quels éléments devraient être considérés dans l'établissement d'une nouvelle formule de financement. Le plan de travail de ce groupe se répartit comme suit :

1. étudier le financement versé par AINC pour les programmes d'éducation des Premières nations et le financement que fourniraient les provinces pour des programmes semblables afin de déterminer si les fonds accordés par le gouvernement du Canada sont comparables dans une mesure acceptable;
2. comparer le salaire des enseignants œuvrant dans des écoles des Premières nations avec le salaire du personnel des écoles provinciales afin de déterminer si les enseignants des Premières nations touchent un salaire concurrentiel;
3. évaluer les coûts particuliers associés à l'éducation des Premières nations (par exemple, le coût des programmes adaptés à la culture);
4. examiner les enveloppes budgétaires liées aux programmes et aux services d'éducation du point de vue des diverses autorités (administration centrale et bureaux régionaux d'AINC et Premières nations).

**Financement**  
(suite)

*Démarche*

- Produire un rapport sur le mode de financement national actuel dans lequel les trois questions suivantes sont passées en revue :

1) Établir les facteurs venant influencer les coûts réels engagés pour offrir aux Premières nations des *programmes d'éducation de base* qui s'apparentent, dans une mesure acceptable, aux programmes provinciaux. (On effectue actuellement une analyse interne des facteurs déterminants des coûts; cette analyse tient compte des caractéristiques propres aux écoles des Premières nations, notamment la taille, l'emplacement, la langue d'instruction et l'apprentissage des langues et des pratiques culturelles locales, qui font qu'il est plus coûteux d'offrir des programmes dans ces écoles que dans les écoles de compétence provinciale. Par exemple, les écoles des Premières nations sont plus nombreuses que les écoles provinciales à être établies en territoires éloignés ou dans des régions difficiles d'accès.);

2) Évaluer les dépenses régionales et nationales. (AINC a entrepris une étude des dépenses régionales et nationales dans le but de déterminer l'ampleur des variations régionales, d'analyser les effets des facteurs déterminants des coûts dans chaque région et d'examiner les améliorations pouvant être apportées à la formule de financement actuelle. Les Premières nations soutiennent que l'augmentation budgétaire annuelle de 2 % n'a pas suffi pour couvrir les coûts réels des programmes d'éducation.);

3) Analyser les effets de l'augmentation des investissements provinciaux sur les pratiques financières du Ministère *septembre 2005*

- Élaborer des modes possibles d'attribution des ressources qui s'harmonisent avec le cadre stratégique détaillé pour l'éducation des Premières nations . . . . . *juin 2006*
- Présenter sous leur forme définitive les modes possibles d'attribution des ressources et concevoir un modèle révisé en collaboration avec les Premières nations . . . . . *juin 2007*

( Ce nouveau modèle d'attribution des ressources sera joint au cadre de gestion détaillé pour l'éducation des Premières nations, qui sera produit d'ici à juin 2007.

**T** *Cette démarche fait suite à la recommandation 5.51 de la vérificatrice générale selon laquelle « Affaires indiennes et du Nord Canada devrait tenter d'obtenir une information fiable et uniforme sur les coûts réels de la prestation des services éducatifs sur les réserves et comparer ces coûts à ceux de services semblables dans les provinces. »*

(Nota : Les recommandations relatives aux coûts réels sont abordées plus en détail à la section intitulée « Mesure du rendement, suivi et communication des résultats » du présent document.)

**Responsabilisation** AINC travaille conjointement avec les Premières nations à renforcer le régime de responsabilisation applicable à tous les programmes d'éducation, y compris au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. AINC et les représentants des Premières nations procèdent actuellement à un examen des politiques et des programmes, lequel contribuera à l'établissement de bons principes et de bonnes pratiques en matière de responsabilisation. Selon ces principes, il sera nécessaire que les Premières nations rendent des comptes à leurs membres et qu'AINC et les Premières nations justifient mutuellement leurs actions en fonction de leurs rôles et de leurs responsabilités clairement définis. Le nouveau régime de responsabilisation sera joint au cadre de gestion pour l'éducation des Premières nations.

Il comportera notamment des processus de communication de l'information financière et non financière, notamment des indicateurs de rendement, des objectifs à atteindre, des exigences relatives au suivi et à la conformité, des modalités de financement clairement définies ainsi qu'une infrastructure favorisant la production de rapports adéquats. Le cadre prévoira aussi la mise en place permanente d'un processus d'analyse des pratiques de gestion et des résultats, qui comprendra la vérification, l'évaluation et l'examen de la conformité ainsi que la communication des pratiques exemplaires et la proposition de mesures correctives. À mesure que le cadre sera élaboré, on établira les exigences relatives aux capacités et à l'attribution des ressources.

Ces mesures permettront de fournir avec précision les renseignements nécessaires à l'évaluation des coûts réels de la prestation des services éducatifs aux élèves des Premières nations vivant dans une réserve, selon qu'ils fréquentent une école des Premières nations ou une école provinciale. AINC se servira également de cette information pour être pleinement responsable devant le Parlement, les organismes centraux et les autres intervenants.

*(Nota : La question de la responsabilisation est également abordée à la section intitulée « Mesure du rendement, suivi et communication des résultats » du présent document.)*



**Responsabilisation**  
*(suite)*

*Démarche*

- Terminer l'examen des politiques et des programmes, qui vise toute une série de questions liées à la responsabilisation, y compris l'obtention d'une information financière plus fiable et plus uniforme sur les programmes d'éducation . . . . . *juin 2006*
- Mettre la dernière main au cadre de gestion détaillé pour l'éducation des Premières nations, qui jettera les bases d'une responsabilisation efficace à l'égard de tous les programmes d'éducation, y compris ceux de niveau postsecondaire . . . . . *juin 2007*

**T** *Cette démarche fait suite à la recommandation 5.88 de la vérificatrice générale selon laquelle « Affaires indiennes et du Nord Canada, après consultation des Premières nations, devrait élaborer et mettre en œuvre un régime redditionnel solide et significatif pour son Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Ce régime devrait comprendre les principes suivants de reddition de comptes efficace : des rôles et des responsabilités clairs, des attentes claires en matière de rendement, un équilibre entre les attentes et les capacités, la crédibilité de l'information communiquée et un examen raisonnable du rendement, assortis d'ajustements. »*

***Mesure du rendement, suivi et communication des résultats***

AINC a conçu une stratégie visant à mesurer le rendement et à communiquer les résultats dans le but de :

1. réduire les exigences imposées aux Premières nations concernant la production de rapports en autorisant l'échange de données par voie électronique et en permettant aux collectivités de ne recueillir que les renseignements associés à des exigences précises en matière de rapports et à des indicateurs clairement définis grâce auxquels on peut mesurer les progrès en fonction des résultats;
2. définir, en collaboration avec les représentants des Premières nations et d'autres intervenants clés, des indicateurs de rendement adéquats;
3. s'assurer qu'AINC est en mesure de rapporter clairement au Parlement, aux organismes centraux et aux Premières nations les résultats liés au rendement et les progrès accomplis.

La détermination des résultats, des indicateurs de rendement et des objectifs clairement définis assurera que seules les données utiles et dignes d'intérêt sont recueillies, notamment une information fiable et uniforme sur les coûts réels de la prestation des services éducatifs dans les réserves. Le Ministère a déjà terminé l'examen de ses méthodes de collecte de données, ce qui lui a permis de mieux connaître le type de renseignements réunis jusqu'à maintenant dans le domaine de l'éducation (par exemple, le nombre d'étudiants inscrits). Une telle démarche permet aussi de déterminer pourquoi et sous quelle autorité l'information est recueillie. La stratégie ministérielle visant à mesurer le rendement a également pour but de s'assurer qu'AINC et les Premières nations ont en main les outils, l'infrastructure et les capacités appropriés pour rapporter les résultats obtenus. Les démarches suivantes, menées en collaboration avec les Premières nations, guideront l'établissement des indicateurs de rendement et des exigences en matière de rapports. Elles serviront d'appui au Ministère et aux Premières nations pour tout ce qui se rapporte à la mesure du rendement, au suivi des progrès et à la communication des résultats compte tenu du caractère évolutif de leurs rôles et de leurs responsabilités respectifs.

**Mesure du rendement, suivi et communication des résultats (suite)**

*Démarche*

- Instaurer un système électronique capable de saisir l'information sur le rendement des programmes d'éducation financés par AINC . *novembre 2005*
- Élaborer, en partenariat avec les représentants des Premières nations, un système exhaustif de collecte de données qui permettrait de réduire les exigences imposées aux Premières nations concernant la production de rapports et de faire connaître les progrès accomplis dans tous les programmes d'éducation . . . . . *novembre 2006*
- Présenter sous leur forme définitive les indicateurs de rendement et les exigences en matière de rapports en se basant sur le cadre stratégique détaillé pour l'éducation des Premières nations et élaborer un système de saisie des données et de production de rapports sur le rendement . *juin 2007*

Le Ministère prévoit aussi créer une interface qui unirait son système de paiements de transfert pour les Inuit et les Premières nations et le système sur les programmes d'éducation. Cet outil permettrait de saisir en direct l'information financière et non financière se rapportant à l'éducation (comme il est décrit dans le *Guide national de présentation des rapports des Premières nations*). On s'attend à ce que l'interface soit fonctionnelle d'ici à décembre 2006.

( Les indicateurs de rendement et les exigences simplifiées relatives à la production de rapports seront joints au cadre de gestion détaillé pour l'éducation des Premières nations, qui sera produit d'ici à juin 2007.

AINC continuera également de :

- contribuer à la production d'un rapport sur les progrès accomplis dans les dossiers autochtones;
- participer au rapport intitulé *Le rendement du Canada* (chapitre sur les Autochtones);
- publier le document intitulé *Programme d'éducation. Rapport* (deuxième édition) afin de continuer de respecter son engagement à rendre compte publiquement des résultats obtenus dans les programmes d'éducation (pour faire suite au *Rapport du vérificateur général* de juin 2000).

**Mesure du rendement, suivi et communication des résultats (suite)**

*Cette démarche fait suite à quatre recommandations de la vérificatrice générale :*

- T** *Recommandation 5.46 : « Affaires indiennes et du Nord Canada, après consultation des Premières nations, devrait accroître les efforts déployés pour élaborer et appliquer des indicateurs de rendement et de résultats appropriés ainsi que des cibles connexes. »*
- T** *Recommandation 5.94 : « Affaires indiennes et du Nord Canada devrait améliorer la qualité de l'information sur le rendement qu'il communique au Parlement. Il devrait définir et documenter clairement l'objectif et les résultats attendus du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, rendre compte des coûts et du rendement, et montrer comment le Programme contribue à combler l'écart de scolarisation postsecondaire qui existe entre les membres des Premières nations et la population canadienne en général. »*
- T** *Recommandation 5.33 (partielle) : « Le Ministère devrait aussi rendre compte de ses progrès au Parlement et aux Premières nations en temps utile. »*
- T** *Recommandation 5.89 : « Affaires indiennes et du Nord Canada devrait faire en sorte que l'information sur le fonctionnement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire qu'il fournit au Conseil du Trésor soit exacte. »*

AINC travaille en outre à renforcer ses processus et ses procédures internes afin d'assurer, au sein du Ministère, une application plus uniforme des modalités des ententes sur les droits de scolarité et des exigences liées aux programmes d'éducation. Il vise ainsi à fournir une information fiable sur les coûts réels de la prestation des services éducatifs dans les réserves. Le Ministère cherche également à étayer ses lignes directrices destinées aux bureaux régionaux, lesquelles comprendront l'énoncé d'une politique de conformité, des processus et des procédures en matière de conformité ainsi que des exigences relatives à la formation et à la production de rapports. Les lignes directrices seront conçues en collaboration avec les représentants des Premières nations et tiendront compte des résultats de l'évaluation des processus jugés les plus appropriés pour mesurer les progrès en fonction des résultats, y compris les évaluations des écoles et le renforcement des ententes provinciales sur les droits de scolarité.

**Mesure du rendement, suivi et communication des résultats**  
*(suite)*

*Démarche*

- Élaborer, au sein d'AINC, un régime et des lignes directrices visant à assurer la conformité des programmes d'éducation . . . . . juin 2005
- Faire connaître les lignes directrices d'AINC et fournir de la formation et une orientation aux bureaux régionaux afin de s'assurer qu'ils partagent une même compréhension de la question . . . . . juillet-septembre 2005
- Appliquer le régime et les lignes directrices d'AINC . . . . . octobre 2005
- Appliquer, en collaboration avec les Premières nations, le régime et les lignes directrices révisés établis pour assurer la conformité des programmes d'éducation, lesquels seront joints au cadre de gestion détaillé pour l'éducation des Premières nations . . . . . juin 2007

*Cette démarche fait suite à deux recommandations de la vérificatrice générale :*

**T** *Recommandation 5.55 : « Affaires indiennes et du Nord Canada, après consultation des Premières nations, devrait veiller à l'établissement d'ententes sur les frais de scolarité. Il devrait aussi fournir à ses bureaux régionaux des directives et une formation suffisantes pour faire en sorte que les responsabilités du Ministère soient comprises et appliquées uniformément. »*

**T** *Recommandation 5.59 : « Affaires indiennes et du Nord Canada, après consultation des Premières nations, devrait veiller à ce que les évaluations des écoles soient terminées et que les recommandations soient mises en œuvre dans un délai raisonnable. »*

## ***Conclusion***

---

Le présent plan décrit sommairement les processus de consultation et les mesures concrètes qu'AINC mettra en œuvre pour réagir aux préoccupations soulevées par le Bureau du vérificateur général du Canada et par le Comité permanent des comptes publics. Le plan précise clairement les engagements du Ministère et le calendrier d'exécution des activités. Toutes les mesures indiquées respectent l'orientation que l'on entend donner à l'éducation, c'est-à-dire permettre aux Premières nations d'exercer un plein pouvoir sur l'éducation de leur peuple en les aidant à perfectionner leurs capacités, à définir leur champ de compétence dans le domaine et à établir leur propre système d'éducation. Ces mesures se concilient bien avec les efforts déployés par le Ministère pour que ses programmes et ses services d'éducation s'inscrivent dans un cadre stratégique et un cadre de gestion cohérents et coordonnés à l'échelle nationale. La mise en œuvre du plan d'action assurera en outre une prestation plus efficace et plus rentable des programmes et des services d'éducation des Premières nations partout au pays. Des objectifs précis, un engagement à renforcer les partenariats et la prise de mesures concrètes contribueront à améliorer de façon continue les résultats scolaires des élèves des Premières nations.

Tel que l'indique la vérificatrice générale dans son rapport, « le Ministère effectue en ce moment un examen complet de toutes les autorisations qui se rattachent à la politique et à l'exécution de ses programmes, y compris ses programmes d'éducation. Cette démarche lui donne l'occasion ainsi qu'aux organismes centraux, de concert avec les Premières nations et d'autres parties, de jeter un regard neuf sur la conception et l'administration des programmes, de même que sur la responsabilité à l'égard des résultats et de la communication d'information sur ceux-ci. » Or le présent plan d'action souscrit de toute évidence à cette observation et y réagit adéquatement.

## ***Annexe I : Progrès et nouvelles mesures***

---

La présente annexe décrit les progrès réalisés par AINC et les mesures entreprises récemment dans le domaine de l'éducation des Premières nations.

- Les autorisations associées aux programmes d'éducation ont été revues et reconduites. Des modalités révisées ont été appliquées au cours de l'année scolaire 2004-2005 par l'entremise d'ententes conclues avec les Premières nations en avril 2004.
- Le Ministère est sur le point de terminer l'évaluation des programmes d'éducation de niveaux primaire, secondaire et postsecondaire et du Programme des centres culturels et éducatifs.
- Des groupes de travail conjoints formés de représentants d'AINC et des Premières nations ont été établis en 2003 et en 2004 afin de collaborer à l'examen d'un certain nombre de domaines jugés prioritaires, comme l'éducation spécialisée, le couplage de données et le mode de financement de l'éducation postsecondaire, des écoles fédérales et des écoles administrées par des bandes.
- La réforme de l'éducation amorcée dans le cadre de *Rassembler nos forces* a été remplacée, en avril 2003, par le programme Nouveaux sentiers pour l'éducation, lequel vise à :
  - renforcer la capacité des Premières nations de gérer de manière autonome les programmes et les services d'éducation;
  - accroître l'efficacité de l'instruction dans les salles de classe en enrichissant les programmes d'enseignement et les programmes linguistiques, en apportant des améliorations d'ordre pédagogique, en réalisant des activités scolaires et en perfectionnant les connaissances technologiques à l'école;
  - favoriser la participation des parents et des collectivités à l'éducation des enfants et des jeunes;
  - faciliter le passage de l'école au marché du travail.
- La stratégie pour le recrutement et le maintien en poste du personnel enseignant, lancée en 2003, aide les écoles administrées par des bandes à recruter et à maintenir en poste des enseignants et des éducateurs qualifiés en offrant à ceux-ci des occasions de s'épanouir sur le plan professionnel, notamment au moyen de fonds versés pour rehausser le salaire des enseignants œuvrant dans les écoles des Premières nations.
- Le Programme d'éducation spéciale vient en aide aux élèves des Premières nations présentant des besoins particuliers. Établi en 2003, il permet d'offrir un soutien essentiel aux enfants aux prises avec des problèmes comportementaux ou physiques, comme l'autisme, les troubles d'apprentissage, la surdité ou la cécité. À ce jour, plus de 9 500 élèves ont été évalués et 8 787 d'entre eux ont reçu des services spécialisés.
- La Stratégie de participation des parents et des collectivités, amorcée en 2004, vise à sensibiliser davantage les parents et les membres de la collectivité au rôle important qu'ils peuvent jouer dans l'éducation de leurs enfants et à les appuyer à cet égard. Cette mesure permet de fournir du financement aux collectivités afin d'aider les parents et les autres intervenants auprès des enfants à assumer leur rôle, très influent, de premier éducateur, à encourager les collectivités à participer à l'éducation, à promouvoir à la maison un climat propice à la réussite scolaire, à favoriser l'alphabétisation au sein des familles et à accorder une place de choix à la langue et à la culture autochtones.

## Les stratégies d'éducation des Premières nations qui ont fait leurs preuves<sup>2</sup>

- « Le First Nations Education Steering Committee, un organisme sans but lucratif, a été mis sur pied en mai 1992 afin de faciliter les discussions sur les questions liées à l'enseignement aux Premières nations en Colombie-Britannique. Il fournit aux Premières nations de l'information pertinente et actuelle sur les politiques et les programmes fédéraux et provinciaux, fait des recherches pour soutenir la scolarisation des Premières nations et communique avec les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux afin que les préoccupations des Premières nations soient prises en compte. Environ 60 techniciens en éducation représentant les collectivités des Premières nations des quatre coins de la province encadrent les activités de ce comité directeur.

« Le comité directeur administre un certain nombre de volets du programme d'enseignement dans les réserves, dont le Programme d'éducation spéciale, les évaluations des écoles de bandes et l'initiative de réforme de l'enseignement [découlant du projet *Nouveaux sentiers*]. Dans ces trois cas, le comité directeur affecte des fonds aux Premières nations, analyse et approuve des propositions de projet, révisé des rapports de projet et évalue les résultats de projet. En outre, il aide les Premières nations à élaborer des programmes de perfectionnement, à recruter des enseignants et à renforcer leurs capacités. Il publie des études et des documents de travail sur des questions qui concernent l'enseignement aux Premières nations et sur les pratiques exemplaires recensées dans l'ensemble de la province. »

- « L'Entente sur l'éducation des Mi'kmaq a été consacrée dans une loi fédérale et une loi néo-écossaise en 1999. Cela conférait à chacune des neuf bandes signataires le pouvoir de faire des lois, pour application dans les réserves, en matière d'éducation de niveaux primaire, élémentaire et secondaire. Elle prévoyait aussi la création d'un organisme appelé Mi'kmaw-Kina'matnewey (MK), ayant pour mission de les aider à offrir des programmes d'éducation. [...] [Des leçons peuvent] être tirées de l'Entente sur l'éducation des Mi'kmaq, notamment sur l'état de préparation des Premières nations pour ce qui est de la gouvernance et de la reddition de comptes et des questions pédagogiques et financières. [...]

« Les bandes signataires [...] [continuent] à offrir des programmes d'éducation en vertu de l'Entente. Elles ont aussi défini un programme d'études de la langue mi'kmaq et ont construit ou agrandi des écoles. Le Ministère, les bandes signataires et MK ont convenu en 2002 de reconduire l'entente initiale pour une période de trois ans et [...] [de la renouveler] pour une période supplémentaire de cinq ans, [soit jusqu'au 31 mars 2010]. Étant donné que l'Entente des Mi'kmaq est devenue un modèle pour d'autres "ententes d'autonomie gouvernementale sur l'éducation" au pays, les leçons qui sont tirées au cours de sa mise en œuvre pourraient être précieuses pour l'avenir. »

---

<sup>2</sup> Tiré du *Rapport de la vérificatrice générale* de novembre 2004.